

## Conseil de quartier MUETTE SUD et MUETTE NORD 29 janvier 2015

Le jeudi vingt-neuf janvier deux mille quinze, à dix neuf heures, les membres des conseils de quartier Muette Sud et Muette Nord se sont réunis à l'école élémentaire, 8 rue Chernoviz.

Etaient présents :

- Hanna SEBBAH, Adjointe au Maire chargée des associations et des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud.
- Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'espace public, de l'environnement et du développement durable
- Marie-Caroline BRASSEUR, Adjointe au maire, chargée des affaires scolaires et périscolaires
- Yves HERVOUET des FORGES, Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et des sports
- Thierry MARTIN, Conseiller d'arrondissement, chargé de la mémoire, du monde combattant, correspondant défense.
- Jacques-Frédéric SAUVAGE, Conseiller d'arrondissement, délégué aux programmes de logement.
- Jérémy REDLER, Adjoint au Maire, chargé des commerces, de l'artisanat, des professions libérales, du tourisme, et du quartier Dauphine.
- Pierre-Alain WEILL, Conseiller d'arrondissement
- Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire

- Corinne CRETTE, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 16<sup>ème</sup>
- Caroline MATIAS, Coordinatrice des conseils de quartier
- Christine BECQUEMONT, Conseillère de quartier Muette Sud
- Liliane BORODINE, Conseillère de quartier Muette Sud
- Patrick COMMEREUC, Conseiller de quartier Muette Sud
- Chantal FOURQUET-FEKETÉ, Conseillère de quartier Muette Sud
- Jean-François MAILLARD, Conseiller de quartier Muette Sud
- Isabelle NIZARD, Conseillère de quartier Muette Sud
- Anne-Marie RABASTÉ, Conseillère de quartier Muette Sud
- Benoit TREILLARD, Conseiller de quartier Muette Sud
- Jean-Marc VERBAVATZ, Conseiller de quartier Muette Sud
- Michèle ZIVY, Conseillère de quartier Muette Sud
- Dominique BAVIERE, Conseiller de quartier Muette Nord
- Patrick CAULIER, Conseiller de quartier Muette Nord
- Bernard de CHAZEUX, Conseiller de quartier Muette Nord
- Pierre DEROUX, Conseiller de quartier Muette Nord
- Guillaume JEANTET, Conseiller de quartier Muette Nord
- Marie KLEINMANN, Conseillère de quartier Muette Nord
- Claude MARET, Conseiller de quartier Muette Nord
- Annick MUSSARD, Conseillère de quartier Muette Nord
- Estelle ORTIZ-ZYLBERSTEIN, Conseillère de quartier Muette Nord
- Victoire PHILARDEAU, Conseillère de quartier Muette Nord
- Françoise VACHERON, Conseillère de quartier Muette Nord

**Mme SEBBAH** ouvre la séance commune des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud. Elle rappelle la composition et le rôle de chaque conseil. Pour ce premier conseil, le thème choisi est la propreté et l'environnement, un sujet qui suscite de nombreux débats dans l'arrondissement. Elle précise que toutes les remarques et suggestions qui lui ont été faites avant le conseil, portant sur d'autres thématiques, seront étudiées par les services compétents. Mme SEBBAH explique que la propreté relève de la responsabilité unique de la Ville de Paris, ainsi le Maire d'arrondissement n'a que très peu de pouvoir en la matière, ce qui est regrettable. Elle présente Mme BALDINI, Adjointe au Maire en charge de l'espace public, de l'environnement et du développement durable et M. GILLERON qui est le responsable de la propreté sur le 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M. GILLERON**, ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, responsable de la propreté du 16<sup>e</sup> et coordinateur de l'espace public, présente ses services et dresse un état des lieux.

Le service technique de la propreté de Paris dépend de la mairie centrale au sein d'une direction opérationnelle, celle de la propreté et de l'eau. Pour la propreté, cette direction regroupe 9000 agents. Depuis 2009, par un arrêté du Maire, un co-pilotage existe entre les services techniques et les mairies d'arrondissement pour l'organisationnel et les objectifs de propreté. Le 16<sup>e</sup> étant un arrondissement assez vaste et étendu, il est divisé en trois secteurs qui suivent les contours des conseils de quartier : Dauphine-Chaillot, Muette, et Auteuil. Le service occupe 14 locaux dans l'arrondissement. M. GILLERON dirige 408 agents dont 355 éboueurs, le reste étant du personnel de maîtrise et d'encadrement, ce service fonctionne tous les jours de l'année sauf le 1<sup>er</sup> mai, de 5h30 à 20 heures. Un service délocalisé, appelé « la fonctionnelle », prend le relais la nuit pour intervenir notamment sur des accidents. En termes de moyens, le 16<sup>e</sup> dispose de 8 laveuses de trottoirs, 6 aspiratrices de trottoir (dont 2 électriques), 8 porteurs et 3 Masters ; des véhicules légers équipés de bennes à l'arrière pour la collecte des encombrants et les activités saisonnières comme le ramassage des feuilles mortes, ou pour les activités ponctuelles comme l'installation des panneaux électoraux. En plus de ses moyens propres, le service dispose d'engins de chaussées utilisés par tous les arrondissements. Concernant la collecte, 35 bennes peuvent circuler simultanément sur l'arrondissement, ces véhicules sont stockés dans des garages à Ivry, Saint-Ouen et Aubervilliers. Certaines activités annexes telles que la collecte du verre sont réalisées par des entreprises privées via des marchés publics. Il y a 40 agents issus d'entreprises privées qui sont présents en plus sur le terrain.

L'activité prioritaire est la collecte, celle des ordures ménagères et des multi-matériaux qui représente chaque jour environ 220 tonnes effectuée en deux tours. La collecte des encombrants représente 50 000 points par an. Les autres collectes concernent les colonnes à verre et les corbeilles de rue.

M. GILLERON précise que tous les éboueurs sont polyvalents.

Le service effectue le balayage et nettoyage des trottoirs et des pistes cyclables y compris celles du Bois de Boulogne, les chaussées étant à la charge du service des espaces verts. Le service de la propreté assure également le déblayage des marchés découverts.

Une journée s'organise ainsi : les engins se déplacent à partir de 5h30, font le plein en eau, se rendent sur les différents ateliers et sont opérationnels à 6 heures, heure à laquelle ouvrent 8 ateliers mixtes de lavage, de balayage et de collecte sur deux tranches horaires : de 6h à 9h et de 9h à 12h. À partir de 12h une équipe d'après-midi prend le relais, avec un renforcement sur le balayage lorsqu'il n'y a plus d'opérations de collecte jusque 20 heures. Cette large amplitude horaire, fait qu'il y a entre 9h et 12h, 130 agents présents sur le terrain, et jusqu'à 80 l'après-midi.

Concernant les activités saisonnières et exceptionnelles :

- les manifestations sportives à Coubertin, Jean Bouin, Roland-Garros, au Parc des Princes.... Chaque manifestation fait l'objet de trois passages, avant, pendant et après l'événement.
- La collecte des feuilles mortes. Le 16<sup>e</sup> est un arrondissement très planté et accueille 11 000 des 90 000 arbres parisiens. Ainsi, 670 tonnes de feuilles ont été collectées l'année dernière.
- Le plan de viabilité hivernale. En cas d'alerte, les conducteurs de gros véhicules sont sollicités pour le salage des voies de bus, tous les agents qui ne sont pas sur une activité de collecte vont saler tout ce que l'on appelle les points singuliers : les sorties de métro, des arrêts de bus, les passages protégés, les abords des établissements recevant du public....
- Les sites estivaux. Il existe huit sites estivaux recensés à Paris, le Trocadéro en fait partie, avec un dispositif particulier de la mi-mai à la mi-septembre.
- La pose, la dépose et l'entretien des panneaux électoraux.

Les activités annexes et connexes :

- le dégraffitage
- le désaffichage
- l'entretien des pieds d'arbres est une tâche extrêmement chronophage, puisqu'il faut une heure pour nettoyer un seul pied d'arbre. L'installation de revêtement en stabilisé par le service de voirie permet de faciliter le nettoyage.
- la verbalisation ne dépend pas directement de l'arrondissement, des inspecteurs sont alloués. Le service de propreté et la mairie sont concertés sur les priorités et les thématiques de verbalisation, ce qui permet en dépit du faible nombre d'inspecteurs

d'avoir une verbalisation efficace. La collaboration des riverains permet de mieux cibler les interventions.

- Le service réalise lui-même ses opérations de communication sur toutes les thématiques de propreté, auprès des riverains, des écoles ou sur les marchés.

M. GILLERON présente les problématiques de propreté du 16<sup>e</sup> arrondissement :

- Le dépôt de vrac, autour des bacs, des pieds d'arbres ou des corbeilles. De nombreuses personnes, particuliers ou commerçants, n'utilisent pas les bacs qui sont mis gratuitement à leur disposition et déposent leurs déchets directement sur le trottoir. Cela pose de gros problèmes, notamment une perte de temps importante pour les agents, mais aussi une baisse de la qualité du tri puisque ces déchets sont collectés avec les ordures ménagères. Cela représente aussi une pollution visuelle de la voie publique. Le service œuvre énormément sur cette problématique et engage des enquêtes de proximité notamment auprès des gardiens d'immeubles et des sociétés de nettoyage. La verbalisation qui est exercée n'est malheureusement pas assez dissuasive, le montant actuel est de 35 € mais il pourrait passer à 68 € prochainement.
- Les déjections canines. Tous les propriétaires de chiens savent que le ramassage est obligatoire depuis 2001. Sur le 16<sup>e</sup> arrondissement, 28 rues ou tronçons de rues ont été identifiés et une action spécifique est menée, une action curative et de la verbalisation. Néanmoins, les infractions au règlement sanitaire sont très difficiles à verbaliser, puisqu'elles nécessitent un flagrant délit. Cette problématique monopolise la moitié des opérations de communication de proximité. M. GILLERON constate que ceux qui aujourd'hui ne ramassent pas, n'ont aucune envie de faire cet effort, et n'ont pas peur de la verbalisation. Les seuls discours efficaces sont ceux des voisins, des riverains et des enfants.
- Le dépôt des objets encombrants. Les objets déposés sans prise de rendez vous préalables doivent être détectés, ce qui représente une perte de temps pour le service. M GILLERON rappelle que ces rendez-vous peuvent être pris par téléphone en appelant le 39 75 sur l'application pour Smartphone « dans ma rue », ou sur Internet. Il existe 48 sites appelés « points noirs de dépôts » qui sont collectés une à trois fois par jour, notamment en haut de l'escalier de l'avenue du parc de Passy où sur le mois d'octobre 71 m<sup>3</sup> ont été collectés uniquement à cet endroit, soit l'équivalent de deux autobus.
- L'épanchement d'urine commence à devenir une problématique du 16<sup>e</sup> et ne concerne plus uniquement les abords du Parc des Princes mais aussi le Trocadéro et d'autres endroits à proximité de certains bars et établissements scolaires. Curieusement, la mise en gratuité des sanitaires depuis huit ans n'a fait que renforcer

cette problématique. M. GILLERON indique qu'en raison de problèmes de viabilité technique, 18 sanisettes ont été supprimées sur l'arrondissement. D'autres solutions sont à l'étude tels que des urinoirs amovibles ou rétractables.

- Le ramassage des mégots est particulièrement problématique depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Très peu de personnes ont le réflexe de jeter leurs mégots dans une corbeille ou de disposer d'un cendrier de poche. Pourtant, toutes les nouvelles corbeilles de rue sont équipées d'éteignoirs et que de plus en plus de cendriers sont présents aux abords des établissements accueillant du public. Tous les bars et restaurants disposant d'une terrasse ont l'obligation d'y installer un cendrier. En 2015, de nombreuses campagnes de communication seront consacrées à cette problématique.
- Les chewing-gums sont les seuls déchets que le service de propreté ne sait pas nettoyer, il faut attendre qu'ils se dégradent tous seuls.
- Les fientes de pigeons localement et de manière saisonnière.
- Les graffitis ne représentent pas un gros problème pour le 16<sup>e</sup> arrondissement puisque les riverains les signalent très rapidement. Le prestataire qui a la charge du degraffitiage a une obligation d'action à 10 jours maximum, ce délai est réduit à 6 heures pour les graffitis à caractère injurieux, raciste, antisémite... La rapidité d'intervention dissuade les graphes de récidiver.

M. GILLERON présente les développements en cours :

- Les triporteurs de propreté, une exclusivité sur le 16<sup>e</sup>, le service en a reçu 5 à assistance électrique. Ils permettent d'agrandir les zones de travail et d'améliorer la réactivité des agents sur certaines zones particulières, ainsi que leur confort.
- L'application « dans ma rue », disponible depuis presque un an et demi, se fiabilise et permet tout signalement concernant la propreté, la voirie et les espaces verts, avec un système de géolocalisation, en 2 minutes. Le signalement parvient instantanément aux services

**Mme SEBBAH** regrette que cet outil ne soit pas assez utilisé au sein de l'arrondissement.

**M. GILLERON** partage ce point de vue et précise qu'en moyenne 130 signalements par mois sont effectués sur le 16<sup>e</sup> contre 800 ou 1000 pour d'autres arrondissements. Quelques problèmes de fiabilité persistent sur l'interface usager, mais celui-ci est en cours d'amélioration, avec prochainement une version beaucoup plus fiable et multisupports.

- La nouvelle corbeille de rue

M. GILLERON précise que les corbeilles « Bagatelle » grises remplacent les porte-sacs verts. Cela faisait des années qu'un modèle plus esthétique était recherché qui répondrait au

cahier des charges, notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il admet que ce modèle a quelques défauts et qu'il est moins simple pour les agents de le vider et le changer, et que la forme du sac habituellement utilisé ne correspond pas à quelques centimètres près à la forme de la corbeille. Des sacs aux bonnes dimensions sont en cours de fabrication. L'ensemble du parc des corbeilles (2 000) sera renouvelé d'ici la fin du printemps sur le 16<sup>e</sup> arrondissement.

- Les conteneurs à verre enterrés

Il en existe déjà deux sur le 16<sup>e</sup> arrondissement, d'autres sites sont en cours d'identification avec les services de voirie afin d'étendre le parc. Les trois avantages principaux : ils prennent peu de place avec une émergence de 50 cm de haut, ils sont silencieux et ne constituent pas un point de fixation pour les encombrants.

- Les éco-points mobiles

Il s'agit d'une nouveauté mise en place depuis le mois d'octobre sur le 17<sup>e</sup> arrondissement. C'est un outil de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et un point d'apport volontaire sur le parcours quotidien des usagers qui trient mais ne savent pas où mettre certains objets comme les piles, le petit électroménager ou les radiographies. Dans le 16<sup>e</sup> ils sont en cours de fabrication et seront placés à proximité des marchés découverts avec six rendez-vous par mois. Du personnel sera présent pour informer sur la réduction des déchets.

- Les centres de valorisation des apports des encombrants

Il n'en existe aujourd'hui que 4 à Paris, placé aux abords du périphérique, dans trois ans il y en aura 40, des terrains sont actuellement recherchés. Ce sont des points d'apport volontaire, ceux qui en ont l'opportunité pourront amener eux-mêmes leurs encombrants à valoriser, pour de la ressourcerie, du recyclage ou du réemploi.

M. GILLERON présente les plans de propreté et leur contractualisation :

Le premier contrat de service pour le 16<sup>e</sup> arrondissement date de 2006 et résumait les moyens du service et les objectifs. La mairie du 16<sup>e</sup> indiquait des priorités, notamment sur le Parc des Princes, les marchés découverts, les rues commerçantes (rue de Passy, rue d'Auteuil...).

En 2009, un plan de propreté par objectifs a été signé entre la division du 16<sup>e</sup> et le Maire d'arrondissement permettant une optimisation du service afin de gagner en efficacité. Les modifications d'organisation (Horaires, affectations...) ont permis de gagner l'équivalent de 13 temps pleins. Ce plan de propreté fonctionne selon le principe de co-pilotage, où l'expertise du service est complétée par les observations des riverains et où le diagnostic de renouvellement des souillures est partagée avec la mairie d'arrondissement. Une carte des « points noirs » est établie, elle recense tous les points particuliers de dépôt d'encombrants, d'épanchement d'urine et de déjections canines, elle est mise à jour régulièrement. La carte

de renouvellement des souillures existe sur la base des 2 saisons du service de propreté (l'année, et la période de chute des feuilles) avec un code couleur selon l'importance. M. GILLERON présente chaque année cette carte à Mme BALDINI. Il existe également une carte de fréquence des traitements qui correspond au nombre des renouvellements de souillures. Les différentes fréquences sont les suivantes :

- 1 à 2 balayage(s) par semaine complété(s) par 1 lavage
- 3 à 5 balayages par semaine complétés par 1 lavage
- 5 à 7 balayages par semaine complétés par 1 ou 2 lavage(s)

Il s'agit de fréquences théoriques basées sur un prévisionnel hebdomadaire, il existe une carte pour le balayage, une carte pour le lavage où sont indiquées les prévisions et les réalisations. Sur la carte des points noirs du quartier Muette, sont indiqués les endroits où il y a au moins un passage par jour pour des dépôts d'encombrants, les endroits fréquentés par les pigeons et les nourrisseurs, les épanchements d'urine, les souillures grasses qui peuvent être liées au stationnement sauvage des deux roues en grand nombre perdant de l'huile ou à la présence de pâtisseries, qui nécessitent l'intervention d'engins à eau chaude. Tous les escaliers sont aussi répertoriés comme étant des points singuliers car ils nécessitent un traitement spécifique non mécanisable. La réactualisation de la carte est semestrielle et basée sur les observations des encadrants et des signalements reçus.

M.GILLERON présente une initiative mise en place au mois d'octobre sur le quartier Dauphine et plus particulièrement sur une zone proche du boulevard Flandrin. Les riverains, regroupés en association, sont venus à sa rencontre pour proposer la signature d'une charte entre les services techniques, la mairie d'arrondissement et leur association, car ils ont constaté eux mêmes que les services étaient impuissants face à certains aspects et à certains endroits. Ils ont ainsi proposé leur aide en identifiant ceux qui ne respectent pas le règlement sanitaire et en essayant d'améliorer les choses avec les services. L'expérience fonctionne bien car il s'agit d'un territoire restreint et qu'il existe un investissement mutuel important. Chaque partie fournit des comptes-rendus hebdomadaires en toute transparence, il existe un compte Twitter associé, et le service de la propreté fournit des supports de communication que l'association utilise pour aller à la rencontre des riverains. M. GILLERON note des résultats probants sur l'ensemble de cette zone où il existait 8 points noirs d'encombrants au mois d'octobre contre 4 aujourd'hui, soit 3 m<sup>3</sup> en moins qui représente la capacité complète d'un véhicule.

M.GILLERON indique que les pistes d'amélioration pour les conseillers de quartier résident dans un premier temps dans la participation à l'amélioration des points noirs et l'identification des zones sensibles car il n'y a rien de plus efficace que les observations de ceux qui sont au plus proche du terrain. Ils peuvent également proposer des thématiques pour les campagnes de communication qui peuvent parfois être mal ciblées par rapport aux besoins locaux. M.GILLERON propose également la mise en place de marches exploratoires

avec un échange de points de vue entre les riverains et les acteurs du service puisqu'il n'y a rien de plus subjectif que la propreté. D'autres chartes localisées peuvent être signées comme cela été fait à Dauphine, si un collectif suffisant est identifié.

**M. SEBBAH** remercie M.GILLERON pour cette présentation détaillée sur un sujet d'intérêt commun. Cet exposé, qui a le mérite de la clarté, met en évidence les enjeux de la propreté et de l'environnement au sein de l'arrondissement.

**Mme BALDINI** ajoute que la propreté est un défi quotidien. Elle réaffirme que la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement travaille de concert avec les services locaux de propreté même si elle n'a pas de véritable pouvoir en la matière. De nombreuses réunions sont organisées avec les inspecteurs de propreté afin de déterminer les priorités de verbalisation. Elle déplore que seuls 2 inspecteurs interviennent sur l'arrondissement qui est très vaste (2 le matin et 2 l'après-midi). Mme BALDINI note que la façon de vivre en ville a évolué, les habitants s'approprient davantage l'espace public, l'augmentation des prises de repas dans la rue ainsi que l'interdiction de fumer dans les lieux publics ont un impact sur la propreté. Elle ajoute que des chartes sont signées avec les 3 McDonald's de l'arrondissement prévoyant de bien surveiller les abords de leurs établissements et de nettoyer les déchets liés à leur activité dans un rayon de 100 m. Mme BALDINI est à l'écoute des riverains et transmet au service toutes les plaintes qui lui sont formulées.

**Mme KLEINMANN**, Conseillère de quartier Muette Nord, habite le quartier depuis plus de 50 ans et a constaté une détérioration de la situation d'années en années aux abords de l'avenue Georges Mandel.

**Mme BECQUEMONT**, conseillère de quartier Muette Sud, habitant rue du Ranelagh, signale que des encombrants sont déposés quotidiennement au pied du conteneur à verre situé à l'angle de la rue Robert le Coin. Elle se demande si le nombre d'agents est suffisant compte tenu de la superficie de l'arrondissement et des fréquences de nettoyage qu'elle a vu dans d'autres quartiers parisiens. D'autre part, elle estime que les deux trottoirs de la rue du Ranelagh ne sont pas traités de la même manière.

**Une personne du public** propose que soit mise en place une identification ADN des déjections canines comme cela se fait dans certaines communes d'Europe du Nord, ainsi le flagrant délit ne serait plus nécessaire. D'autre part, il regrette que la place Possoz ait été annexée par le fleuriste, elle était impraticable pendant les vacances de Noël, et craint qu'un accident se produise un jour.

**Un habitant** du quartier du Ranelagh considère l'exposé de M.GILLERON très brillant mais s'interroge sur l'écart entre le discours et la réalité. Il affirme n'avoir jamais vu un trottoir nettoyé, sauf une fois, dans les jours précédant les élections municipales de l'an dernier. Il se rend régulièrement à la clinique Jouvenet dans le secteur Exelmans et considère qu'il s'agit d'une poubelle à ciel ouvert. Il souhaiterait que les services marchent dans la rue au lieu d'établir des cartes. Il cite les résultats probants du 9<sup>e</sup> arrondissement depuis le changement

de mandature, passages réguliers, pose correcte des corbeilles, obtenus sans renforts supplémentaires.

**Mme FEKETE**, conseillère de quartier Muette sud, habitante de la rue Raynouard, pense qu'une campagne de communication sur la propreté est nécessaire dans le quartier, particulièrement sur le retrait des objets encombrants. Elle suggère l'envoi d'un courrier à tous les directeurs d'écoles pour sensibiliser les jeunes qui déjeunent souvent à l'extérieur. Elle admet que les corbeilles de rue sont parfois trop petites pour accueillir les déchets de leurs déjeuners. Mme FEKETE est convaincu que le service de propreté fait son travail mais il doit être aidé par la population.

**M. GILLERON** répond sur les fréquences de traitement :

- Pour l'avenue Georges Mandel, le côté impair bénéficie de 4 balayages et 1 lavage par semaine, le côté pair ; 3 balayages et 1 lavage, sauf en période de chute de feuilles où le traitement est réduit. Le traitement du terre-plein central incombe au concessionnaire du parc de stationnement, il est en défaut sur ce sujet, néanmoins l'avenue Georges Mandel est très fréquentée par les propriétaires de chiens. Cette avenue fait partie des quelques endroits de l'arrondissement où aucun propriétaire de chiens ne ramasse les déjections de son animal, et il n'y a donc personne pour donner l'exemple. Ces endroits sont particulièrement surveillés et font l'objet de verbalisations. Il note également des problèmes liés à des chantiers qui sont très mal tenus. 2 verbalisations ont été dressées cette semaine.

- Pour la rue du Ranelagh, les endroits problématiques ont été identifiés, et c'est malheureusement parce qu'il y a un ramassage que les riverains continuent à y déposer leurs encombrants.

**Une personne du public** suggère la pose de panneaux.

**M. GILLERON** répond que cela ne fonctionne pas et que les endroits où se situent des plaques « défense de déposer des ordures » sont ceux où il y a le plus de dépôts. Il existe un dispositif de panneaux mobiles d'information qui est plus efficace.

M. GILLERON pour répondre à la personne qui affirmait n'avoir jamais vu un trottoir nettoyé, insiste sur le fait que tous les trottoirs sont nettoyés et que la pluie ne nettoie pas les trottoirs, elle ne fait que retirer les déchets de surface, il assure que si les trottoirs n'étaient pas nettoyés ça se verraient énormément. Rue du Ranelagh, en dehors du balayage, il y a au moins un lavage par semaine, les personnes qui affirment le contraire ne sont probablement pas présentes au moment de l'intervention.

Concernant l'affirmation du balayage avant les élections, M. GILLERON s'étonne toujours de cette remarque puisque c'est une période où les agents font moins de balayages puisqu'ils sont occupés avec les panneaux électoraux.

M. GILLERON est prêt à accompagner cette personne dans la rue pour voir ce qu'est une rue propre, une rue sale, une rue nettoyée. Il tient à rappeler qu'une rue propre est une rue qui

n'a pas été salie, les agents ne ramassent que des déchets qui ont été jetés par terre. Au sujet du 9<sup>e</sup> arrondissement, M.GILLERON indique qu'il côtoie et échange ses méthodes de travail avec tous ses collègues des autres arrondissements. Pour les corbeilles de rue, elles sont posées par le même prestataire. La progression spectaculaire constatée sur 1 ou 2 sites dans le 9<sup>e</sup> (qui était auparavant dans un état catastrophique) est liée à une prise de conscience des riverains par une campagne de communication locale et quelques verbalisations très ciblées. De plus, il s'agit d'endroits où il n'y a quasiment pas d'habitants, (5000 à 8 000 habitants que l'on sensibilise donc plus facilement) ce sont principalement des commerces et des hôpitaux, il a été pris contact avec leurs sociétés de nettoyage. Il n'y a pas de recette miracle qui marche dans un arrondissement et pas dans un autre, il faut tenir compte de la particularité des secteurs. M. GILLERON est tout à fait apte à mener des campagnes ciblées à l'aide des riverains. Concernant la communication dans les écoles, il admet que c'est parfois difficile, peut-être que la réforme des rythmes scolaires fait que les instituteurs sont moins enclins à recevoir les services, il y a également une montée en compétence des enseignants dans l'environnement et la gestion des déchets, ils ressentent donc moins le besoin de faire appel à ses services.

M. GILLERON ajoute que le service de retrait des encombrants, accessible en appelant le 39 75, est très efficace.

**Mme BALDINI** rappelle que de nombreuses interventions ont été faites dans les écoles lors de la précédente mandature, avec l'idée de créer le même phénomène que la sécurité routière avec le port de la ceinture, mais le délai peut être long avant de voir les résultats. Des actions ont été également menées dans des lycées et avec des associations de parents d'élèves, notamment une à l'école Gustave Zédé qui a été très efficace où les parents avaient posé une table sur le trottoir, distribuaient du café, et demandaient aux propriétaires de chiens de laisser le trottoir propre pour les enfants. Mme BALDINI confirme l'efficacité des panneaux mobiles de prévention. Elle concède que c'est un travail de longue haleine.

**M. MARET**, conseiller de quartier Muette Nord, habite depuis plus de 50 ans dans le quartier, il souhaite connaître l'impact des pigeonniers stérilisateurs. Il aborde la question des rassemblements de la communauté philippine le week-end, porte de la Muette, qui génèrent de très nombreux déchets et attire les corbeaux.

**Une personne du public** soulève le problème des tags avenue Kennedy au-dessus du tabac « Kennedy –Eiffel » qui sont présents depuis 13 ans et mesurent 2 mètres de haut.

**M.GILLERON** connaît bien la situation, un de ses ateliers se situant juste à proximité. Il n'est pas possible de faire retirer ces tags puisque leur hauteur est supérieure à 4 mètres.

Depuis 1999, la Ville de Paris a mis en place un plan anti graffiti, avant cette date 95 % des immeubles étaient tagués. La Ville a ainsi décidé de se substituer aux propriétaires d'immeubles, c'est-à-dire qu'elle détague illégalement. Lorsqu'un premier enlèvement est

fait, un contrat est envoyé à la copropriété ou au bailleur pour qu'ils autorisent les services à continuer leurs interventions. Techniquement, il n'est pas possible de le faire au-delà de 4 mètres et cela relève de la responsabilité de la copropriété qui doit prendre contact avec une société de degraffitiage.

**M.GOSSARD**, Directeur Adjoint au Cabinet du Maire, propose de relever l'adresse de cet immeuble afin de vérifier si une injonction de ravalement n'a pas été ordonnée. Néanmoins si la copropriété ne veut rien faire cela peut prendre des années avant qu'elle soit condamnée.

**M.GILLERON** précise que l'injonction a déjà été faite.

**Une personne du public** a constaté que certaines corbeilles ont été changées et pas d'autres, dans une même rue. C'est le cas au 2 avenue de Lamballe et au pied des escalators du métro Passy.

**M.GILLERON** en prend note.

**Une personne du public** regrette la disparition de banc autour des fontaines du Trocadéro.

**M.GOSSARD** précise qu'il convient de vérifier pour quelles raisons ces bancs ont été retirés, ont-ils été cassés ou servaient-ils de point de regroupement à des personnes qui créaient des nuisances ?

**Une personne du public** s'interroge sur la consommation d'eau nécessaire au nettoyage des caniveaux. Il a constaté, au croisement des rues Nicolo et Desbordes Valmore, des écoulements d'eau importants sans aucun personnel à proximité. Cela crée d'immenses flaques, la situation est aggravée par des nivellements qui sont mal réalisés, particulièrement au niveau de la station de métro « Rue de la pompe ».

**M.GILLERON** précise que l'eau utilisée pour le nettoyage des caniveaux est de l'eau non potable. A l'endroit cité précédemment, il affirme être en guerre avec un entrepreneur qui dispose d'une clé permettant d'ouvrir les bouches de lavage, c'était également le cas d'un garage à proximité. Il existe une quinzaine de cas similaires sur l'arrondissement. **M.GILLERON** constate également des défauts de pente.

**Une personne du public** a constaté la présence de tagueurs, vêtus de jogging et de capuches, très tard le soir, au niveau des rues de la Pompe, Decamps et Nicolo. Il suggère des rondes de police et l'utilisation des caméras des distributeurs automatiques de billets afin de les identifier.

**Mme ZIVY** est présidente d'une association et conseillère de quartier Muette Sud depuis 3 mandatures. C'est la première fois qu'elle voit une réunion du conseil de quartier avec autant de monde et elle considère que c'est quelque chose de très positif. La question de la propreté a été soulevée lors de nombreuses réunions du conseil et jusqu'à présent les discours tenus, ceux du Maire comme ceux des habitants résidaient dans le fait que la

Mairie de Paris ne faisait rien pour le 16<sup>e</sup>. Elle est satisfaite que pour la première fois, on montre tout ce qui est fait. Elle est consciente qu'il y a des choses à améliorer ou à rectifier, on peut toujours mieux faire, mais après le discours de M. GILLERON, on ne pourra plus dire que la Mairie de Paris laisse le 16<sup>e</sup> à l'abandon.

**Mme BALDINI** précise que lorsque la Mairie du 16<sup>e</sup> dit que la Mairie de Paris ne l'aide pas en matière de propreté, ce n'est pas pour critiquer la division du 16<sup>e</sup> mais vis-à-vis des demandes de renforts d'effectifs qui ont été refusées contrairement au 19<sup>e</sup> arrondissement, qui lui, a pu bénéficier de la privatisation de la collecte et de renforts supplémentaires. Elle considère donc qu'il y a une différence de traitement que Mme ZIVY ne peut pas nier. Elle ne veut pas impliquer M. GILLERON qui a un devoir de réserve, mais elle est convaincue qu'il accueillerait volontiers une quinzaine d'agents supplémentaires.

Concernant les pigeonniers, un est implanté porte de Saint-Cloud. Mme BALDINI est très déçue, cela ne fonctionne pas, car il y a toujours des nourrisseurs qui font que les pigeons ne se rendent pas dans le pigeonnier.

**Une personne du public** soulève le problème des graffitis dans la tranchée du boulevard Émile Augier qui sont présents depuis des années. Elle a la sensation que la municipalité baisse les bras.

**Mme BALDINI** n'est pas d'accord avec cette opinion puisqu'elle a obtenu de R.F. F (Réseau Ferré de France), propriétaire des lieux et qui présente des difficultés financières, de faire retirer de nombreuses choses à cet endroit qui constituait une véritable déchetterie. Tout cela a donc été nettoyé et l'entretien a été confié à une association de réinsertions appelée « Espace ».

**Une personne du public** suggère que ces tags soient masqués avec du lierre.

**Monsieur GILLERON** revient sur les pique-niques du week end place de Colombie. Il a essayé de rencontrer les participants afin de trouver une solution pour améliorer la situation et l'été dernier il leur avait fourni 12 bacs le vendredi soir, ces bacs avaient disparu le dimanche matin. La situation est complexe car ces rassemblements sont informels, non autorisés, et il n'y a pas d'organisateur véritable. Cela génère un surcroît de travail pour les services avec 2 tonnes de déchets les samedis, dimanches et lundis matin, du 15 mai au 15 septembre nécessitant la mobilisation de 4 agents. Il précise qu'il s'agit d'une occupation illégale du domaine public, ce n'est donc pas uniquement un problème de propreté.

**M. MARET** précise qu'ils utilisent des barbecues, des bouteilles de gaz et vendent de l'alcool de façon illégale.

**M. GOSSARD** indique que le Maire du 16<sup>e</sup> est intervenu auprès du Préfet de police, compte tenu du nombre très important de participants, parfois jusqu'à 600 personnes.

**Mme SEBBAH** indique aux personnes du public qui n'ont pas eu l'occasion de poser leurs questions qu'elles peuvent lui envoyer par e-mail.

S'agissant du budget des conseils de quartier, Mme SEBBAH précise qu'ils sont identiques pour Muette Nord et Muette sud. Le budget primitif 2015 s'élève à 3 306 € pour le fonctionnement, avec un reliquat de l'année 2014 de 2 017 € qui sera disponible au mois de juin. Le montant du budget d'investissement s'élève à 8 264€. Le budget de fonctionnement peut être utilisé pour l'animation du quartier : des vides greniers, des trocs-livres ou des fêtes de Noël ont ainsi été organisées lors de la précédente mandature dans ce quartier. Avec le budget d'investissement, le conseil de quartier peut acquérir des biens qui revêtent un caractère de durabilité comme du mobilier urbain, des tracés sportifs dans les écoles, une table de ping-pong dans un jardin ou des panneaux d'information.

Mme SEBBAH invite les conseillers de quartier à lui soumettre leurs propositions d'utilisation.

Mme SEBBAH remercie tous les participants.

La séance est levée à 21 heures.